



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact****Article R. 122-3 du code de l'environnement**

N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement**Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative****Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

31/05/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01116P0088

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment tertiaire et d'une plateforme messagerie à Gennevilliers (92) (Chemin des Petits Marais)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PORTIMMO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MERLETTI Vincent Directeur Général

RCS / SIRET

RCS 812 919 975

Forme juridique

SAS au capital de 100 000 euros

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° - Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale - Opération créant une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² .	Surface de plancher totale : 11 547 m ² Surface du terrain d'assiette : 35 062 m ²

4. Caractéristiques générales du projet**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire****4.1 Nature du projet**

Le projet se trouve dans la commune de Gennevilliers (92) au 23 chemin des Petits Marais (voir Annexe 4).

Le périmètre opérationnel se situe dans le port de Gennevilliers, à environ 400 m de la Seine.

Le terrain de l'opération d'environ 35 062 m² correspond à une friche située en milieu urbain constitué. Cet ancien site de gestion de déchets métallique de la société Derichebourg a été démolit et remis en état pour un usage industriel.Il est envisagé la réalisation d'un programme d'environ 11 547 m² de surface de plancher correspondant à la réalisation d'un bâtiment tertiaire (R+2) d'environ 3 445 m² S.P. et d'un bâtiment plateforme messagerie et support (R+1) d'environ 8 102 m².

Le projet comprend la construction de bâtiments s'élevant au maximum en R+2. Aucun niveau de sous-sol n'est prévu. L'accès et la sortie du site se font sur le chemin des Petits Marais (voir Annexe 4).

4.2 Objectifs du projet

La société DSV Road, actuellement implantée sur le Port autonome de Gennevilliers, a pour activité l'affrètement et l'organisation de transport. Avec cette nouvelle implantation et organisation, DSV Road souhaite augmenter les effectifs sur site de 100 actuellement à 200 employés et privilégier le transport fluvial.

La société Salini Immobilier est mandatée par DSV Road pour concevoir et construire le projet.

Voir Annexes 2 et 4.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les espaces extérieurs seront en partie des parkings et en partie des espaces verts. Les parkings seront recouverts d'enrobé.

Les espaces verts seront recouverts par une couche de terre végétale.

Au regard des composés retrouvés dans le milieu souterrain, des concentrations de ces composés, du projet envisagé et du planning de celui-ci, il apparaît que c'est le traitement hors site (excavation et élimination en filière autorisée) qui sera la technique la plus adéquate pour le traitement des zones sources. Dans le cadre de l'excavation des zones sources ainsi déterminées, le volume de terres à évacuer dans un exutoire adéquat est estimé à 2 250 m³, pour un coût estimé de 344 k€.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement du site, des déblais sont envisagés (quais et bassin).

La durée du chantier est estimée à 10,5 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société DSV Road actuellement implantée sur le Port autonome de Gennevilliers souhaite poursuivre sa croissance en implantant son siège social 23 Chemin des Petits Marais.

DSV Road prévoit une centaine de mouvement poids lourd/jour avec des mouvements cadencés selon un programme de réception. Le site est accessible 18h/24h.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction de l'ensemble immobilier est soumis à permis de construire.

Agrément du 18 avril 2016 accordé à PORTIMMO institué par l'article R. 510 -1 du code de l'urbanisme. (Voir Annexe 15).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de plancher totale.....	11 547 m ² SP
Nombre de bâtiments	2
Hauteur maximale/minimale.....	R+2/R
Emprise du périmètre opérationnel.....	35 062m ²
Emprise des constructions en rez-de-chaussée.	9 778 m ²
Espaces végétalisés	5 723 m ² soit 16,32 % de la superficie totale

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

23 Chemin des Petits Marais
92230 Gennevilliers
Hauts-de-Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 17 ' 57 " E

Lat. 48 ° 56 ' 45 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site occupe une superficie de 35 062 m² comprenant les parcelles F51, F53 et F54. Le site s'inscrit dans un environnement urbain industriel. La zone d'étude est délimitée au nord par le Chemin des Petits Marais, à l'ouest par le site HMT, à l'est et au sud par des voies ferrées sur talus. (Voir Annexe 3 et Annexe 5). Le site a été occupé par des champs jusqu'à la fin des années 1940 puis laissé en friche quelques années. L'usage industriel du site débute en 1959 et se poursuit jusqu'en 2014 pour une activité de récupération de ferrailles, principalement à partir d'épaves de voitures. Les sociétés Compagnie Internationale des Ferrailles, PULFER, Société Monterelaise de Broyage et REVIVAL se sont succédé pour l'exploitation du site. Plusieurs activités et installations relevaient de la réglementation des installations classées et étaient soumises à déclaration ou autorisation. La société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT REVIVAL a déclaré la cessation d'activité du site à partir du 15/10/2014. L'ensemble des installations a été démantelé entre 2014 et début 2015. Le site est entièrement dépollué. L'implantation du siège social du nouvel exploitant et d'une zone de transit de marchandises n'entraîne pas de classement ICPE. Les 2 bâtiments sont certifiables BREAM niveau good.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le SDRIF horizon 2030 approuvé le 27/12/2013, identifie l'occupation du sol en espace urbanisé « secteur à fort potentiel de densification » (voir Annexe 2).

Le CDT « Boucle Nord des Hauts de Seine » approuvé le 10 février 2014 identifie le port de Gennevilliers comme *un maillon à conforter pour la « logistique durable » en Ile-de-France, accordant un rôle croissant au fluvial et au ferré et favorisant l'implantation d'activités à valeur ajoutée et créatrices d'emplois* (voir Annexe 2).

Le PLU de la commune de Gennevilliers a été arrêté en septembre 2015. Le PLU identifie le secteur en zone UEPd (frange sud du port) (voir Annexe 2). correspondant aux secteurs limitrophes avec les quartiers nord de la ville multifonctions. Les vocations économiques autorisées sont mixtes, avec une part d'immeuble de bureaux possibles. Une OAP concerne le secteur portuaire.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'opération n'est pas couvert par un APB ni compris dans un périmètre de ZNIEFF. Les sites les plus proches se trouvent à environ (voir Annexe 7) : <ul style="list-style-type: none"> 450 m au nord : ZNIEFF de type 2 n°110030009 « Pointe aval de l'Île Saint-Denis ». 6,2 km à l'est, la ZNIEFF de type 2 n°110020475 « Parc départemental de la Courneuve ».
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des infrastructures routières de l'Etat du Département des Hauts-de-Seine a été approuvé par arrêté préfectoral en février 2013.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par une AVAP ou une ZPPAUP. Aucune co-visibilité n'existe avec un tel site.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre opérationnel se trouve en dehors des enveloppes d'alerte zones humides identifiées par la DRIEE. (Voir Annexe 7).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine a été approuvé le 9 janvier 2004. La partie est du site n'est pas inondable. En revanche, la partie ouest du site est inondable (submersion sous moins de 0,5 m d'eau d'après la carte des aléas). Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de dépôts pétroliers dans le secteur du Port de Gennevilliers (Total, Trapil, Sogep) a été approuvé le 21 décembre 2012. Le site est situé à l'extérieur du périmètre Z1 et à l'intérieur du périmètre Z2, lesquels définissent des rayons de dangers (boil-over) (voir annexe 7). Aucune recommandation ne porte sur le site du projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les résultats d'analyses ont montré que les terrains de surface au droit de l'ensemble du site étaient impactés à des degrés divers, par les métaux, les HCT C10-C40, les HAP, les COHV, les PCB et les BTEX et pour les terrains en place en bord et/ou fond de fouille par les hydrocarbures. Cf. Etude historique et documentaire - Diagnostic environnemental du milieu souterrain - Plan de gestion - Septembre 2015 - Burgeap. Le site a été entièrement dépollué en février 2016 avec le traitement des zones sources conformément aux seuils définis dans le plan de gestion. Cf. Rapport de recolement - Mars 2016 - Burgeap. (Voir Annexe 12).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gennevilliers se trouve dans la ZRE de l'albien-néocomien. La nappe de l'albien-néocomien concerne l'intégralité de la région Ile-de-France. Une demande d'autorisation de prélèvement dans la ZRE est nécessaire dès le seuil de 8m ³ /h au lieu de 80 m ³ /h dans le cas général.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le système aquifère de Gennevilliers est composé de trois nappes phréatiques. Sur Gennevilliers et Villeneuve la Garenne trois aquifères principaux (lutétien, yprésien et albien) forment ainsi un vaste champ captant à l'intérieur duquel sont exploités 18 forages. Le projet est en dehors des périmètre de protection de captage. (Voir Annexe 7).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ou classé n'est identifié sur le territoire communal (voir Annexe 7). Le périmètre opérationnel se trouve à environ 2,2 km au sud du site inscrit du Lac d'Enghien et ses abords.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre opérationnel n'est pas compris dans un site Natura 2000 (Voir Annexe 7). Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 450 m au nord du secteur d'étude. Il s'agit du site des « Sites de Seine-Saint-Denis » (Ile Saint-Denis). Ces sites de la directive « Oiseaux » forment la ZPS FR1112013.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les monuments historiques et leurs périmètres de protection. Le monument le plus proche est l'Hôtel de ville d'Epinay-sur-Seine, monument inscrit à environ 1 100 m au nord-est du site. L'Allée couverte au lieu-dit Les Vachons, monument classé est à environ 1 200 m au nord-ouest du site sur l'autre rive de la Seine (voir Annexe 7). La présence de bâtiments et de voies ferrées sur talus autour du site empêche les covisibilités.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est effectué au droit du site. La ressource en eau potable utilisée pour l'alimentation de la commune est d'origine souterraine (eau pompée à Villeneuve-la-Garenne et à Gennevilliers, traitée à l'usine de Villeneuve-la-Garenne) et superficielle (eau pompée en Seine à l'usine de Suresnes et traitée au Mont-Valérien).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude géotechnique indique une présence de la nappe alluviale vers 4,90/5,30 m de profondeur (D24,30/23,20 NGF) circulant dans les Alluvions Anciennes. L'absence de sous-sol et la profondeur du bassin ne sont pas susceptibles de modifier les masses d'eau souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la remise en état du site, environ 1800 m ³ de terres en place non inertes ont été évacuées vers le centre de biotraitement de Bruyère sur Oise.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la remise en état du site, environ 2500 m ³ ont été apportés pour le remblaiement avec pour origine un chantier rue Cardinet à Paris. La qualité des remblais a été contrôlé par Burgeap.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération s'inscrit dans un tissu urbain constitué. Les parcelles, utilisées pour de la récupération de ferailles jusqu'en 2014, n'accueillaient aucun enjeu biodiversité. Comme le montre le reportage photographique en annexe, le site vient d'être décapé. Les éléments structurants de la Trame Verte et Bleue, identifiés au SRCE de la région Ile-de-France, sont la Seine, à environ 400 m au nord du site, et une liaison reconnue pour son intérêt écologique en contexte urbain, à l'est de la voie ferrée. Cette dernière correspond aux espaces verts qui composent la coulée verte de la Ville de Gennevilliers. Ce même schéma de coulée verte prévoit un espace vert adossé à une piste piéton/cycle sur le Chemin des Petits Marais, au nord du site. (voir Annexe 8)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas d'activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 (Natura 2000, ZNIEFF). Aucune incidence du projet n'est attendue sur ces sites à enjeux. (voir Annexe 8)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'intégralité du périmètre opérationnel se trouve en espace urbain constitué. Le projet n'est pas à l'origine de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.</p> <p>Le site fait l'objet d'un usage industriel depuis les années 60. Il a été remis en état pour un usage industriel par la société Derichebourg, dernier exploitant.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques lié aux dépôts pétroliers des sociétés SOGEP et TRAPIL, le site est situé à l'extérieur du périmètre Z1 et à l'intérieur du périmètre Z2, lesquels définissent des rayons de dangers (boil-over). Le site d'étude est recensé dans la base de données BASIAS qui est exploitée pour la réalisation de l'étude historique. 18 sites BASIAS sont recensés à proximité du site, mais un seul se trouve en amont latéral hydrogéologique du site d'étude dans un rayon de 250 m. Les activités pratiquées sur ce site (dépôt de liquides inflammables) sont susceptibles d'avoir influencé la qualité des eaux souterraines au droit du site (transport par la nappe) avec comme polluants potentiels des hydrocarbures et des métaux. La base de données BASOL recense 7 sites dans un rayon de 500 m autour du site d'étude. Par ailleurs, la commune de Gennevilliers est traversée par un flux de transports de matières dangereuses. (voir Annexe 8)</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après le PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) de Gennevilliers, la partie est du site n'est pas inondable. En revanche, la partie ouest du site est inondable (submersion sous moins de 0,5 m d'eau d'après la carte des aléas). Le projet a fait l'objet d'une étude topographique justifiant des volumes d'eau admissibles sur la parcelle dans son état existant et son état projeté. La capacité d'absorption des eaux en cas de crues est améliorée par le projet. Cf. Attestation de prise en compte des risques PPRI - avril 2016 - AXIOME ARCHITECTURE. (voir Annexe 14). Il existe une sensibilité très forte au risque de remontée de nappe : l'étude géotechnique de DSV indique la présence de la nappe alluviale entre 4,9m et 5.3m. Le site de troue dans une zone d'aléa a priori nulle pour le retrait-gonflement des argiles. (voir Annexe 8)</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les résultats des calculs de risques basés sur l'utilisation de l'outil EQRS ont mis en évidence que pour les travailleurs adultes, il n'y a pas de dépassement des seuils de risques inacceptables tels que définis par la politique nationale de gestion des sites pollués et que l'état environnemental du site est compatible avec l'usage actuel ou prévu. Pour les risques résiduels, les concentrations maximales mesurées dans les gaz du sol sont compatibles avec la construction de bureaux sur la parcelle 23 Chemin des Petits Marais et d'un entrepôt avec des bureaux sur la parcelle 19 Chemin des Petits Marais au sens des circulaires ministérielles de février 2007.</p> <p>Cf. Etude historique et documentaire - Diagnostic environnemental du milieu souterrain - Plan de gestion - Septembre 2015 - Burgeap.</p>
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores en période de chantier, notamment dans les phases de fonctionnement d'engins lourds. Pour cela des dispositions sont prévues.</p> <p>En phase de fonctionnement le bruit provient de la circulation des poids lourds avec une centaine de mouvements journaliers. DSV Road dispose de la maîtrise de l'ensemble de sa flotte de véhicule et de chauffeur, ce qui lui permet de régler avec précision les horaires de passage des poids lourds. Le site est concerné par le classement acoustique des infrastructures terrestres. Toutefois, les prescriptions en matière d'isolement acoustique ne s'appliquent pas aux bâtiments d'activité (bureaux, logistique...).</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En dehors de la circulation des poids lourds, le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.</p> <p>Le site peut être concerné par des nuisances olfactives inhérentes aux activités industrielles périphériques.</p>
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations générées par le passage de trains sont transmises au sol puis à la structure du bâtiment qui rayonne une partie du bruit (ré-émission dans les locaux du bruit des trains). Pour cette raison le bâtiment de bureau est éloigné le plus possible des 2 voies ferrées. Sur la voie ferrée sud circulent des trains d'acheminement du port avec un trafic réduit.</p>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est à l'origine d'émissions lumineuses correspondant à l'éclairage des espaces extérieurs et des constructions : cheminements extérieurs, espaces collectifs, accès, bâtiments.</p> <p>L'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels entre en vigueur le 1er juillet 2013 limite les heures d'éclairage.</p> <p>Dans le coeur de l'agglomération parisienne, le site est concerné par une pollution lumineuse importante.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A l'instar du territoire de l'Île-de-France, la qualité de l'air de Gennevilliers est majoritairement dégradée par les transports routiers. À ce facteur routier s'ajoutent les trafics de péniche dus à l'activité du port de Gennevilliers. Les émissions polluantes générées par le projet correspondent aux émissions de particules et de gaz à effet de serre liées au transit des poids lourds.</p> <p>(voir Annexe 8)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fait à la parcelle avec présence d'une micro-station.</p> <p>La gestion des eaux pluviales est assurée par un ouvrage de collecte et de stockage.</p> <p>Les dispositifs sont conformes à l'autorisation d'exploiter les réseaux de collecte et les ouvrages de rejet des eaux pluviales de la plate-forme portuaire de Gennevilliers. (voir Annexe 13).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier est à l'origine de la production de déchets au cours des phases de terrassement et de construction. Les déblais devront être évacués vers une filière spécialisée selon les prescriptions de l'étude Burgeap. Le projet est l'opportunité de traiter les pollutions des sols identifiées, ce qui a été fait.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'existe pas de co-visibilité entre le site et les monuments historiques présents dans l'environnement du projet. Le projet se situe en dehors des périmètres de protection.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne génère pas de nouveaux usages et n'occasionne pas une nouvelle structuration de l'espace.</p> <p>Le projet s'inscrit en cohérence avec le tissu industriel environnant et est conforme PLU arrêté en septembre 2015.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il peut exister des effets cumulés avec les projets suivants (voir Annexe 9) :

- (1) ZAC des Louvresses à l'est de la voie ferrée, projet à vocation économique porté par la SEMAG 92 accueille désormais sur 41 hectares de grandes entreprises comme les groupes Thales et Chèque Déjeuner. La ZAC dispose de près de 170 000 mètres carrés de parc immobilier, accessible par l'autoroute, le RER C et des réseaux de bus.
- (2) Projet d'extension du parc d'activités des Chanteraines porté par la commune de Villeneuve-la-Garenne : objectif de renouvellement urbain et économique d'une friche industrielle sur un terrain de 39667m² (AE septembre 2015).
- (3) Projet de plateforme de transit et de regroupement de terres excavées porté par la société PEVM Services (AE ICPE décembre 2015).
- (4) Création d'un site multi-modal (interface transport routier et voie d'eau) de lots de ferrailles et de matériaux non dangereux issus d'opérations de démolitions par les établissements Mazeau (AE ICPE novembre 2014).
- (5) Projet d'implantation d'un centre de tri et de transit de déchets porté par la société PAPREC Environnement IDF (AE ICPE novembre 2015).
- (6) Projet d'implantation d'un site de traitement des produits métalliques par oxydation porté par la société Serre et Andrieu (AE ICPE juillet 2015).
- (7) Construction d'une installation portuaire embranchée portée par la société Vailog (AE août 2015). Vailog va y aménager un entrepôt à étages, deux fois 30 000 m², destinés à accueillir chaque année 5 000 conteneurs qui circulent par voie fluviale. Ce projet, est censé voir le jour en 2018.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
6	Occupation des sols (partie 5.1)
7	Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée (partie 5.2)
8	Appréciation sommaire des impacts potentiels du projet (partie 6.1)
9	Localisation des autres projets connus susceptibles d'avoir des incidences cumulées avec le projet (partie 6.2)
10	Étude géotechnique de type G2 - SAGA Ingénierie - août 2015
11	Étude historique et documentaire - Diagnostic environnemental du milieu souterrain - Plan de gestion - BURGEAP - septembre 2015
12	Rapport de récolement - BURGEAP - mars 2016
13	Arrêté d'autorisation d'exploiter les réseaux de collecte et les ouvrages de gestion des eaux pluviales de la plate-forme de Gennevilliers - Préfecture des Hauts-de-Seine - décembre 2015
14	Attestation de prise en compte des risques liés au PPRI - AXiomE - avril 2016
15	Arrêté préfectoral accordant à PORTIMMO l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme - avril 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Gennevilliers.

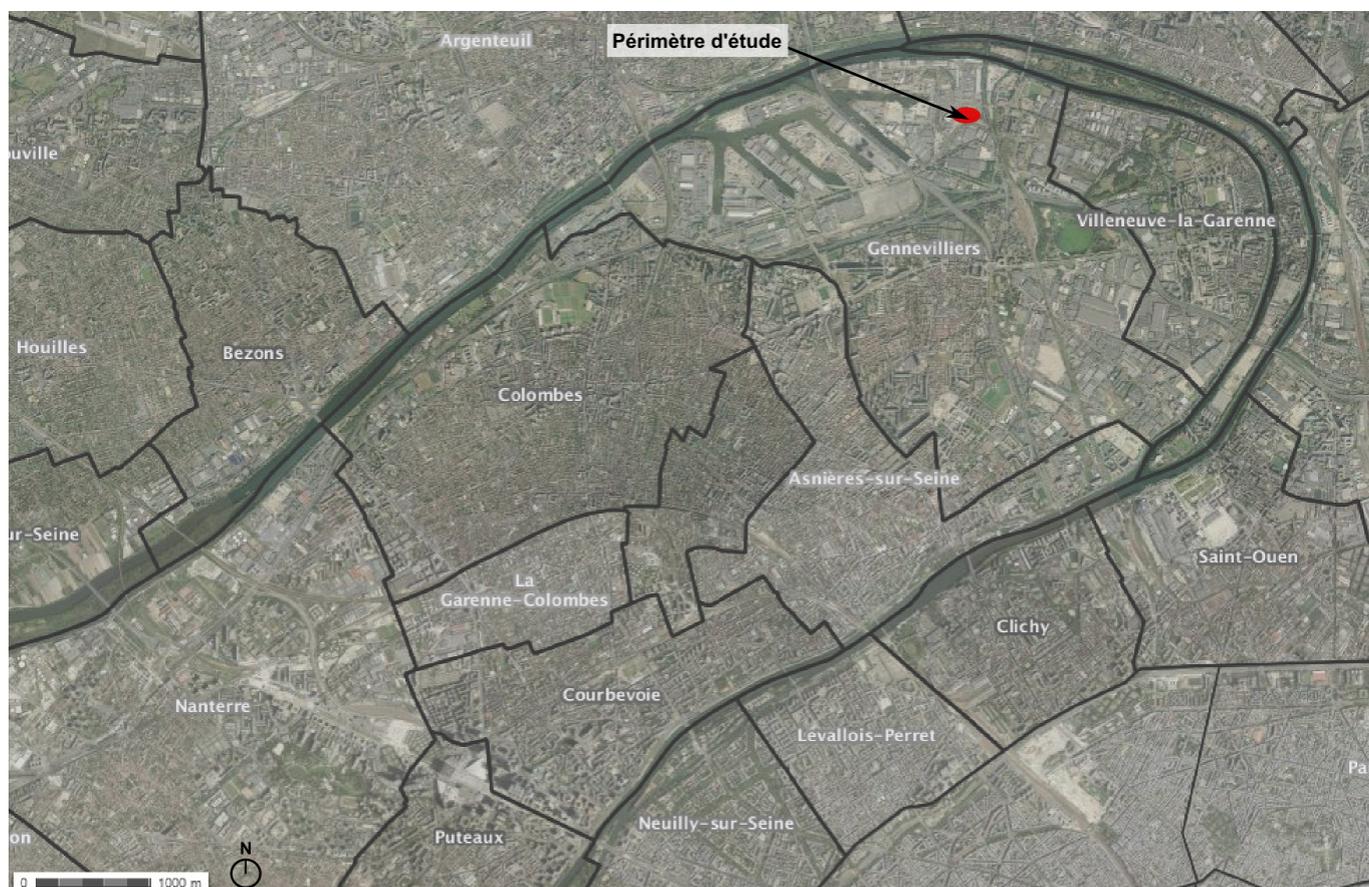
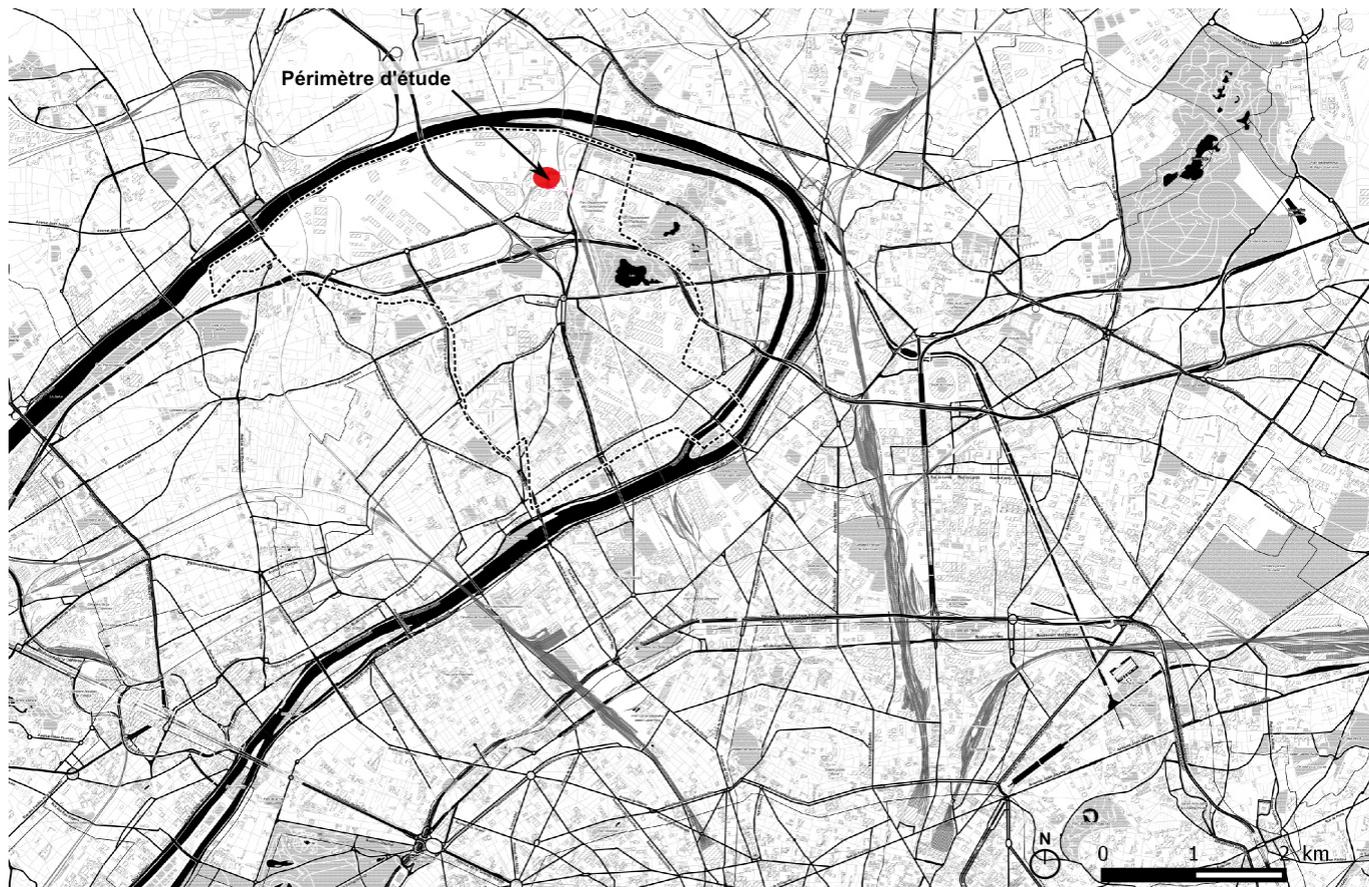
le

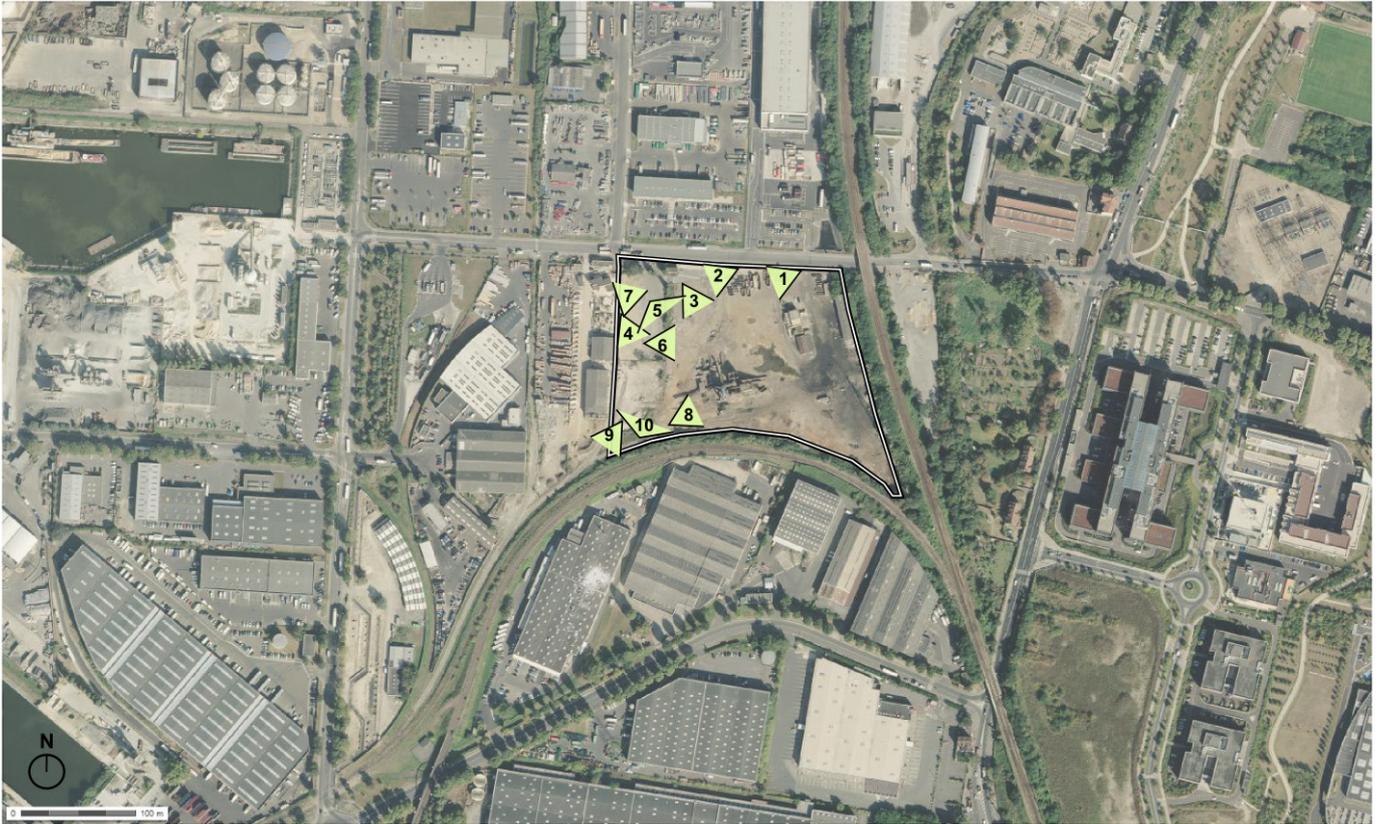
24/05/16

Signature

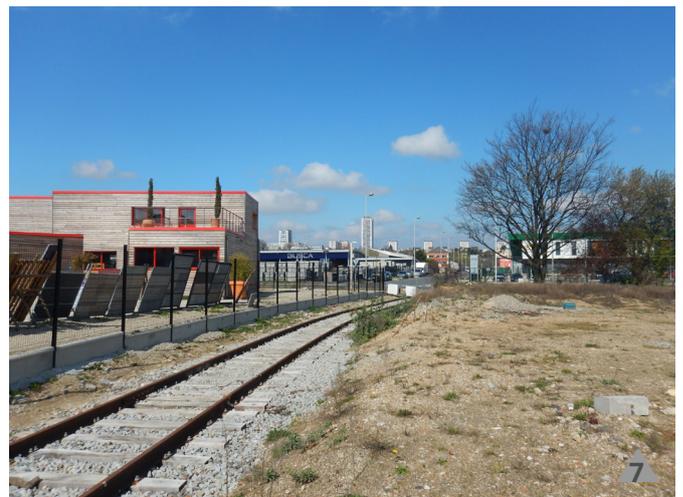
PORTIMMO
SASU au capital de 100 000 €
CEN° 116 - Route du Bassin n°1
92230 GENNEVILLIERS
RCS Nanterre 812 919 975

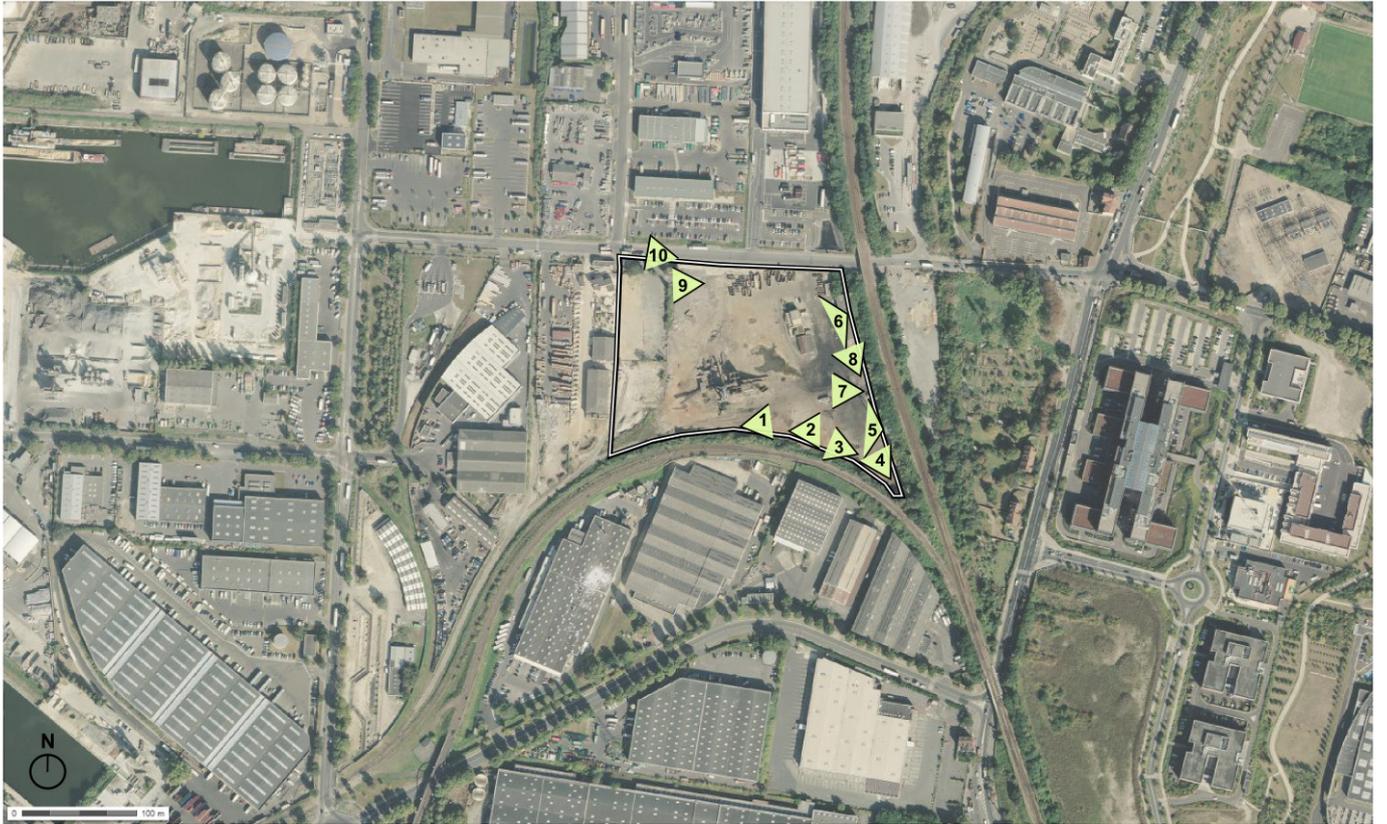
Localisation du site dans l'agglomération (fond Stamen et Google)





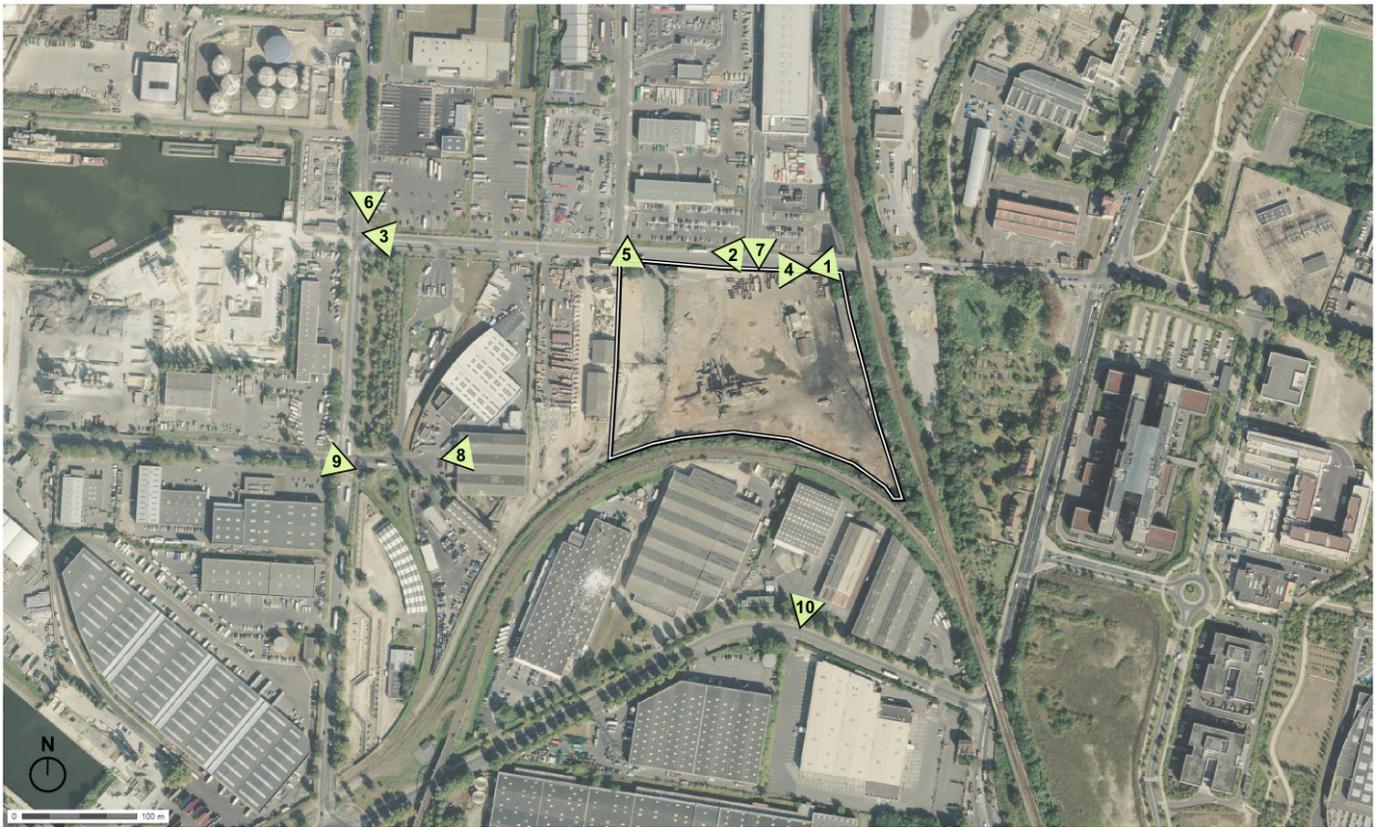
Photographies du site et de ses abords



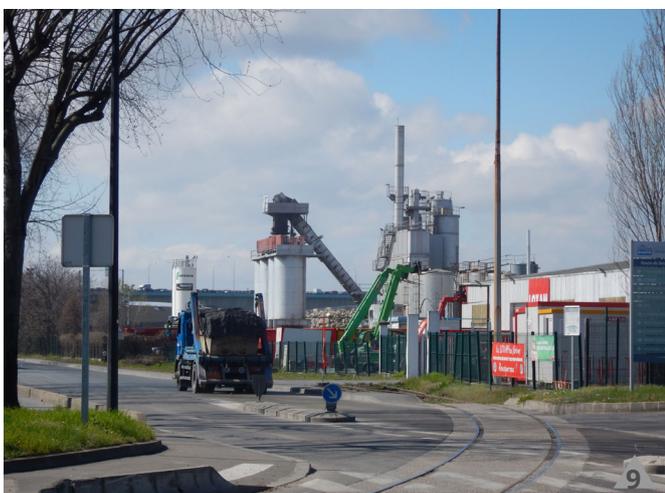


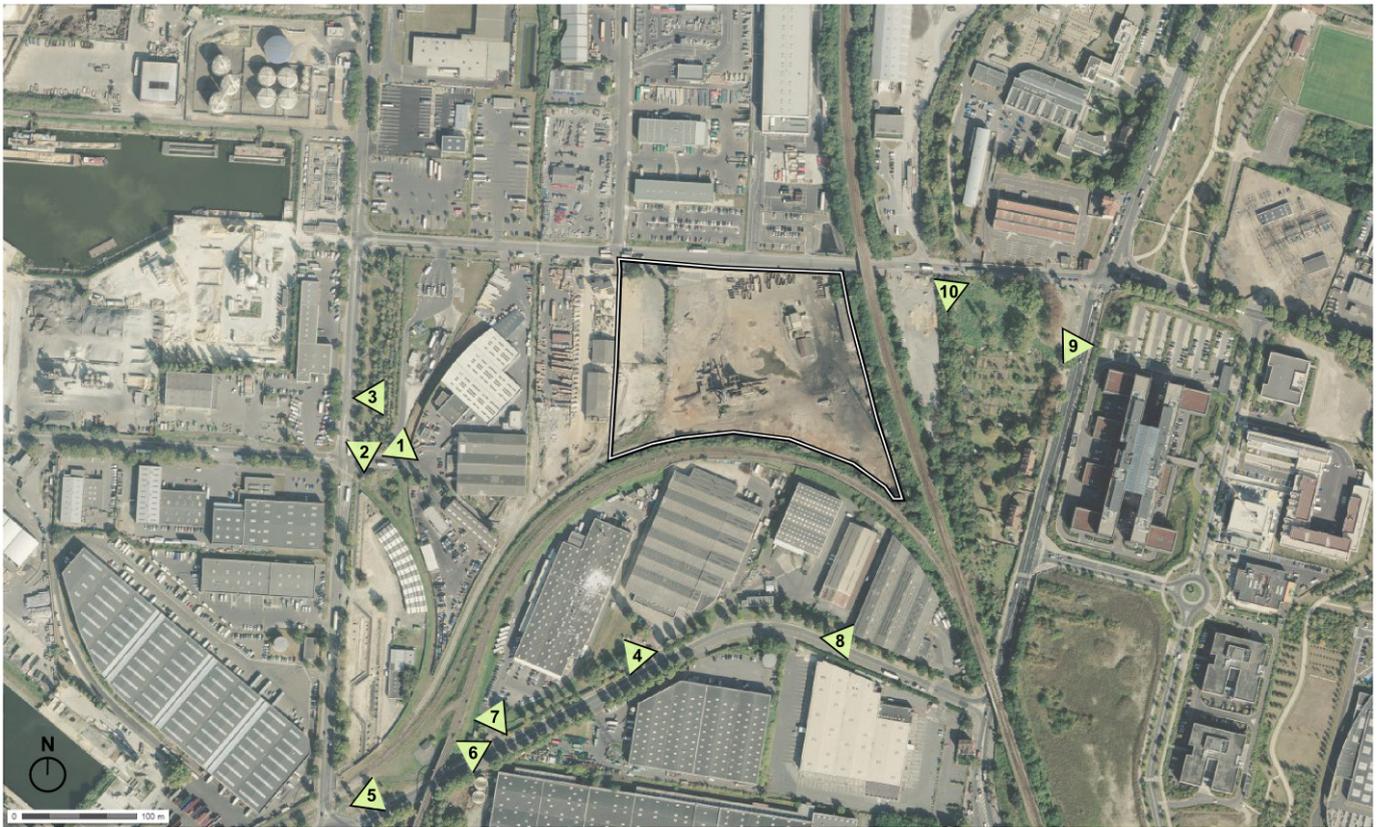
Photographies du site et de ses abords





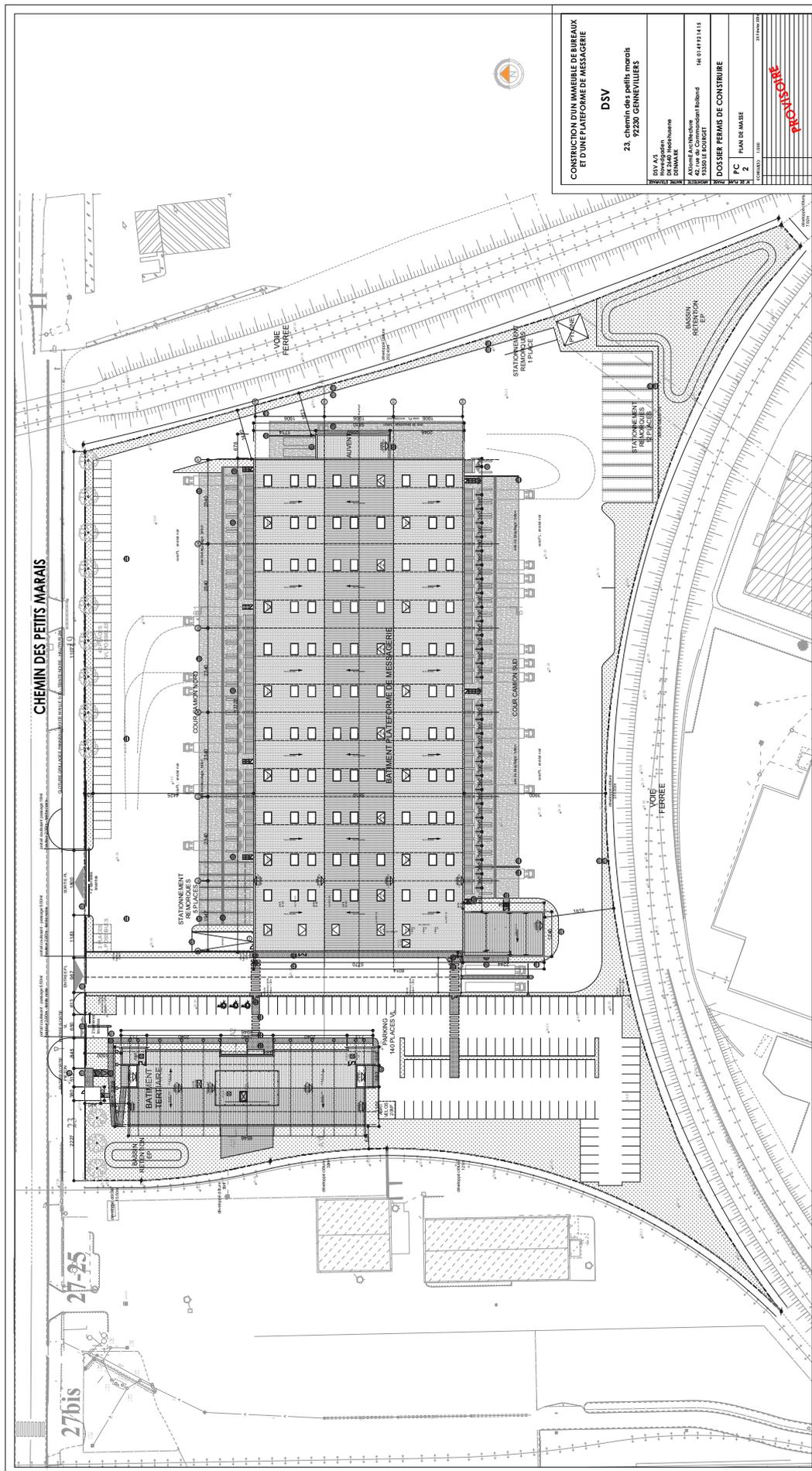
Photographies du site et de ses abords





Photographies du site et de ses abords







Environnement du site (fond IGN et Google)

